

**DELIBERATION N°CS-2018/14****OBJET : *Création d'un comité d'orientations stratégiques***

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, A. GARDON-CHEMAIN, D. GEREZ, L. JASSERAND, C. POUZERGUE, V.SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J.P. COLIN, J. CROZET, P. DIAMANTIDIS, J-P. DELORME, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, J-L. JACOB, G. LHOPITAL, B. MORETTON, E. PEDRO, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, M. SCARNA, L. SEGUIN et J-M. THIMONIER.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 29 / Voix : 81).

Convocation en date du : 14 mars 2018.

---

Considérant la possibilité offerte par les textes au Conseil Syndical de former pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions, Monsieur le Président expose qu'afin de pouvoir étudier toute question d'intérêt syndical relatif à l'avenir, l'organisation et les grands projets d'aménagement du Syndicat, nécessitant la concertation entre les communes et les intercommunalités, il est proposé de créer un Comité d'orientations stratégiques.

Ce comité d'orientations stratégiques du SAGYRC pourra se réunir sous 2 formes :

- De manière restreinte, entre les collectivités concernées par les grands aménagements de protection contre les inondations et de restauration hydraulique des cours d'eau. Sous cette forme, le Comité réunira, outre le Président, les cinq Vice-Présidents et les membres du Bureau du Sagyrc, les Maires des quatre communes concernées par les travaux de protection contre les inondations (aménagement de cours d'eau et barrages écrêteurs) à savoir Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon, Francheville et Tassin la Demi-Lune.
- De manière élargie ouverte en plus du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau à l'ensemble des Maires, au Président de la Métropole et aux Présidents des intercommunalités adhérant au SAGYRC. Sous cette forme, le Comité pourra aborder des sujets touchant au territoire du SAGYRC dans son intégralité, à son administration et évoquer les grandes thématiques qui gravitent autour de l'Yzeron et de ses affluents.

Ce Comité sera convoqué par le Président à son initiative ou à la demande de l'un des Maires, du Président de la Métropole ou des Présidents d'intercommunalité intéressés, afin de valider l'avancée technique, administrative, réglementaire et les implications financières des opérations concernées, et d'orienter les décisions stratégiques liées à la gestion et au fonctionnement du Syndicat.

Pourront également participer aux réunions du Comité, s'ils y sont invités par le Président, les délégués des communes concernées et toute personne susceptible d'apporter un avis technique, juridique ou administratif.

**LE CONSEIL SYNDICAL**, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts en vigueur du SAGYRC,  
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 21 mars 2018,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 81 voix pour, et selon les détails du bulletin ci-dessous :**

Affaires d'intérêt général													
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote								
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION		
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	
Métropole de Lyon	4	3	7	6	7	42	7	42	0	0	0	0	
CCVL	5	0	5	4	5	20	5	20	0	0	0	0	
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
CCPA	1	0	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0	
CCMDL	1	0	1	1 + 1	1 + 1	1+1	1+1	2		0	0	0	
Communes	13	2	15	1	15	15	15	15	0	0	0	0	
<b>TOTAL</b>			<b>29</b>			<b>81</b>		<b>81</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

**ARTICLE UNIQUE :** De créer un comité d'orientations stratégiques dans les conditions exposées ci-avant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **03 AVR. 2018**  
et de la publication le **03 AVR. 2018**

LE PRESIDENT  
Alain BADOIL



LE PRESIDENT,  
Alain BADOIL

